



## CSAD du 12 juillet 2023 « Ajustements de rentrée 2nd degré »

Sur la démographie, la DASEN précise que davantage d'élèves seront « perdus » dans le 1e degré que ne le faisaient penser jusque là les prévisions. Cette tendance est aussi redoutée dans le second degré où il faudra attendre les constats de rentrée.

La DASEN revient sur les dernières violences urbaines en insistant sur celles qui ont touché Lormont. La Gironde a été moins concernée que d'autres départements.

Elle salue enfin le départ des cinq militants du Snes Gironde et les remercie pour la qualité de leurs échanges.

Cette instance nouvelle issue des élections professionnelles de décembre 2022 remplace les anciens CTSD. Elle continue de se tenir chaque année afin de préciser aux représentants des personnels l'usage qui a été fait des heures restantes dans l'enveloppe reçue par la DSDEN de Gironde en janvier. Comme l'année dernière, Mme Hébrard, DASEN de Gironde, avait conservé 600 heures pour des ajustements (qui se produiront encore à la rentrée avec les arrivées / départs au cours de l'été).

L'objet de l'instance du jour était aussi d'installer la formation spécialisée (FS) qui remplace les ex-CHSCT. Précisons que la Formation spécialisée s'est tenue pour la première fois la semaine précédente et a vu l'élection d'une secrétaire SNUIPP-FSU.

Le secrétaire général présenté ainsi le règlement intérieur du CSAD lui-même inspiré de la trame académique. Ce RI a été mis en concertation le 4 juillet dernier à l'occasion d'un groupe de travail avec les organisations syndicales.

### - Vote du RI : unanimité

La FSU constate à nouveau que des informations manquent : l'état de lieux des BMP (Bloc de moyens provisoires), des compléments de services (donnés et reçus) et des supports stagiaires.

La DASEN nous explique avoir conservé environ 300 heures à la date du présent CSAD. Les éléments ci-dessous pourraient expliquer qu'on en ait gardé davantage que l'année dernière (85 heures sur une marge équivalente de 600 heures).

### - Ouvertures / Fermetures

Il « manquait » 600 élèves dans le 2nd degré au début des affectations et « *ce n'était pas une erreur* » pour la DASEN qui en a été très surprise. Elle l'explique pour le moment par des « *mouvements de population* ».

Sont-ils passés ailleurs que dans le hors-système scolaire (apprentissage) lui demande-t-on ? C'est possible : ils reviendront alors dans le système s'ils ne trouvent pas d'entreprise.

La DASEN évoque aussi un possible déplacement vers les Landes (comme lui a signalé son collègue

DASEN).

Ces éléments oblitérent quelque peu certaines informations contenues dans les documents reçus, comme le R/E notamment.

Exemple : Collège du Pont de la Maye qui voit ses effectifs de 3ème à 29,7. On pourrait ouvrir une classe demande t-on ? « *Il y a 38 places vacantes* » répond la DASEN.

1 classe de 2nde a été ouverte au lycée Mauriac depuis l'envoi des documents la semaine dernière

Au total nous avons (depuis mars) :

26 divisions ouvertes / 31 divisions fermées

### **Collège**

6ème : 11 ouvertures / 10 fermetures

5ème : 5 / 2

4ème : 2 / 5

3ème : 4 / 4

Ouverture de deux UPE2A (+18h dans la DGH) à Castillon-la-Bataille et Saint-André

On apprend (une nouvelle fois) que des heures SEGPA ont été transférées aux enseignements généraux (collège Ausone de Bazas). C'est contraire aux textes mais c'est possible car c'est « *du bon sens et du pragmatisme au service des élèves* » nous répond le DASEN adjoint en charge du dispositif (M. Fabre).

### **Lycée**

2nde : 3 ouvertes / 8 fermées

1ère : 2 divisions fermées

Tale : 1 ouverture

Sur le ratio E/D on observe des situations surprenantes suite à la fermeture d'une division en collège :

Rappel : la DSDEN a toujours placé comme principe de travail l'allègement (souvent relatif) des effectifs en 6ème souvent au détriment des autres niveaux !

Quelques exemples :

- Marie Bartette (Arcachon) : 29,3 (5ème)
- Dupaty (Blanquefort) : 29,3 (4ème)
- Bordeaux-Lac / Ginko : 27,25 (6ème) : « *il restait 31 places disponibles. On a fermé en gardant les heures nous doit la DASEN* ». La DASEN évoque une nécessaire nouvelle sectorisation mais à l'inverse des lycées elle n'a pas la main dessus
- Fontaine de Monjous (Gradignan) : 29,7 (4ème)
- F. Mauriac : 29,6 (3ème)
- F. Mitterrand (Pessac) : 29,5 (3ème)
- Max Linder (Saint-Loubès) : 29,6 (5ème) contre 27,2 avant la fermeture. 3 divisions sont fermées

pour délester les effectifs vers le collège de Carbon-Blanc. « *On aurait pu fermer une 4ème supplémentaire* » nous dit même la DASEN !

- Estey (St-Jean d'Ilac) : 28,7 (4ème)
- E. Vaillant (Bordeaux) apparaît « protégé » avec une ouverture de 6ème (22,8)
- R. Bonheur (Bruges) présente une situation pour le moins contrastée avec une ouverture en 5ème (20,75) et une fermeture en 3ème (27,75). La DASEN explique que les moyens ont été conservés pour être redéployés au sein de l'établissement.
- Lycée des Graves : aucune dérogation ne devait être acceptée sur consigne de la DASEN.
- Daguin : 1 classe fermée et - 55 élèves

#### - DGH & HSA

La tableau qui nous a été présenté prend logiquement en compte les changements de DGH / HSA en fonction des moyens attribués ou retirés. Il apparaît que dans certains établissements les évolutions sont spectaculaires.

La moyenne en Gironde est autour de 8 % en collège et 12 % en lycée.

#### Dans les collèges qui perdent une division :

- O. de Gouges (Cadaujac) : de 8,7 à 2,36 %
- Marie Bartette (Arcachon) : de 8,93 % à 4,30 %
- Berthelot (Bègles) : de 8,23 % à 6,99 %

#### Les cas qui interrogent à moyens plus ou moins constants :

- Lussac : de 6,7 % à 8 %
- G. Brassens (Podensac) : de 7 à 8,28 %
- Pellegrue : de 10 % à 6,99 % (alors que baisse de 3h dans la DGH)
- Val des Pins : de 5,3 % à 7 % (alors que hausse de 3h dans la DGH)

2 collèges (pas seulement éloignés sur le plan géographique !) ont des taux d'HSA parmi les plus faibles du département :

- Saint André : 5,6 %
- Grand Parc : 4,8 %

Rappel : on peut davantage corrélérer le taux d'HSA à l'IPS de l'établissement (encore plus fort si on ajoute CPGE et BTS !) pour les lycées que les collèges.

Cette année encore, il y a eu engouement pour la filière STMG. La DASEN souhaite qu'un travail soit entrepris notamment sur le barème (les 1500 pts attribués automatiquement à l'élève de l'établissement) : cela permettrait aux élèves de cette filière d'augmenter leurs chances de réussite au bac (seulement 74%)

#### Briques / Parts fonctionnelles

La tableau qui nous a été présenté était intitulé : *répartition des parts fonctionnelles « Pacte »*. Entendez par là les « briques » reçues dans les établissements le 17 mai dernier. Charge ensuite aux chefs d'établissement d'évaluer leurs « besoins » en brique 18h ou 24h parmi les dizaines reçues.

Un total de 10.619 briques (18.078 pour l'académie + 7060 parts en LP) ont été attribuées aux collèges, lycées et LP girondins, soit un total de 13.273.750 millions d'euros (1 brique = 1250 euros). Environ 1000 parts ont été gardées pour des ajustements futurs.

Nous ferons ici abstraction des LP qui sont les plus concernés par le dispositif (3498 briques) dont les plus attentifs avaient retenu que l'ensemble non « négociable » pour rentrer dans le pacte se montait il y a quelques semaines à 6 briques (soit 144 heures supplémentaires pour 7500 euros annuels). L'enveloppe a depuis été rendue sécable sans toutefois rencontrer le succès escompté par le ministère.

Pour citer la DASEN lors d'une des ses visios consacrée aux chefs d'établissements en juin dernier : « *Nous n'avons jamais eu autant de moyens !* ». Une telle formule en dit long sur les représentations opposées de nos conditions de travail entre l'administration et nos collègues.

On pensait à la lecture du tableau que les parts fonctionnelles n'avaient pas été attribuées en fonction du nombre d'enseignants au sein de tel ou tel établissement mais plutôt en fonction du nombre d'élèves et surtout d'une mission prioritaire : les remplacements courte durée (RCD) avec la tristement fameuse brique 18h. On explique alors le poids écrasant du collège avec 5571 parts reçues contre 1394 en lycée général : il n'en est rien nous dit la DASEN qui évoque un ensemble de missions.

Les deux lycées les mieux « dotés » en briques sont Max Linder (Libourne) et V. Louis (Talence) avec 70 et 79 briques. Ce sont aussi les plus gros lycées du département (avec 2380 et 2443 heures DGH)

Le plus faiblement doté est le lycée J. Renou (La Réole) avec 10 briques.

C'est l'équivalent des collèges les plus peuplées du département où l'on dépasse les 1000 élèves comme ceux-ci :

Max Linder (Saint-Loubès) : 83 (1132 heures DGH)

F. Mitterrand (Créon) : 78 (1079 heures DGH)

Camille Claudel (Latresne) : 76 (1041 heures DGH)

Le plus petit collège du département (Pellegrue avec ses 257 heures DGH) reçoit le plus faible nombre de briques (17)

Une moyenne de 50 briques en collège et 41 en lycées ont ainsi été distribuées.

Nous interrogeons la DSDEN sur la clef de répartition des briques.

Nous insistons sur la variété des situations rencontrées dans les établissements (fiches de vœux mélangeant pacte et vœux pour la rentrée, plus d'HSE ou de devoirs faits hors du pacte...) : On a tout entendu depuis le mois de mai lui dit-on !

3 critères ont été pris en compte par la DSDEN selon un calcul final qui ne sera pas donné par la DOS2 : « *ce serait trop compliqué de revenir dessus* » nous dit la DOS 2 !

Types de missions

Nombre d'enseignants, élèves

Pondération IPS

La DASEN nous répond qu'aucune cible n'a été fixée par ses services concernant une répartition par les chefs d'établissement en brique 18h ou 24h. Les 30 % de briques RCD seraient donc une

légende inventée par le SNPDEN !

Dans le RCD on comprendra aussi la continuité pédagogique a précisé la Rectrice. « *Cela ouvre des perspectives* » nous dit la DASEN. On lui rappelle que la note de service (en cours de rédaction) prévoit « l'auto-remplacement ».

A la question se savoir si les RCD 18h ont le même esprit en collège qu'en lycée (nous pensions pour les lycées aux remplacements des collègues appelés aux épreuves anticipées de mars), la DASEN dit ne rien savoir et donne un exemple : « *Au lycée Montaigne, le proviseur m'a rappelé que dans son établissement aucune heure n'avait été perdue pour les élèves grâce à un protocole mis en place en interne.* » Avec 20 % d'HSA dans la DGH, on a du mal à s'enthousiasmer avec la DASEN sur ce laboratoire de reproduction sociale !

### IMP : clef de répartition de la DSDEN

1495 IMP. Chaque établissement est doté d'une IMP « référent culture »  
1471 ont été répartie, le reste étant gardé en réserve.  
1 IMP pHARe sera crée pour chaque établissement.

Nous interrogeons la DASEN sur des transferts d'IMP par certains chefs d'établissement dans des briques 24 h ou annualisées. La DASEN répond que les IMP ne sont pas consacrées à des heures devant élèves.

- Heures postes

### **Collèges**

59 en mars / 62 en juillet

### **SEGPA**

1 création en mars 3 suppressions en juillet

### **Lycées**

35 suppressions en mars 47 créations en juillet

### **Total :**

122 créations / 104 suppressions

- Fonctionnaires stagiaires (le tableau # 10 manquait dans les documents reçus)

145 stagiaires temps complets

181 à 1/3 temps (ceux avec un Master disciplinaire)

Aurons-nous les supports ? « *Pour le moment nous ne le savons pas mais vous pourrez l'avoir* » nous dit-on.

- Dispositif « Je réussis au lycée »

Un complément de dotation est attendu

23030 HSE en 2022 (reliquat de 8000 reporté à l'année suivante)  
2023/2024 : 14000 HSE

#### - Devoirs faits

2022-2023 : 51179 HSE (notifiées en 3 phases) une enveloppe complémentaire a été attribué en mai dernier. 81 % ont été consommés  
2023-2024 : 49229 HSE

Ces heures ne seront donc pas intégrées dans le Pacte. Nous le savions déjà mais de nombreux chefs d'établissement continuaient d'affirmer l'inverse jusqu'à la semaine dernière. La DASEN précise que si on choisit de les faire dans le Pacte : « *on sera quand même mieux payés pour le même travail* » !

On ne peut pas non plus affirmer qu'il n'y aura pas (ou plus) de HSE l'année prochaine. Le DASEN adjoint précise non sans malice que jusqu'à la semaine dernière, les chefs d'établissements étaient encore fondés à pourvoir l'affirmer aux collègues.

#### - Nouvelle enveloppe d'HSE pour renforcer l'accompagnement des élèves.

18905 HSE pour une mise en paiement d'ici décembre prochain.  
La DSDEN ignore encore les modalités ouvrant droit à ces heures !

#### - Questions diverses

- *Les derniers CA de l'année devaient se prononcer sur l'utilisation des enveloppes de ce dispositif. Quels ont été les retours des établissements ? Connaissez-vous les répartitions en part fonctionnelles 18h et 24h réalisées par les chefs d'établissement ?*

Aucun retours mais la DSDEN n'a pas demandé. Certains chefs ont fait remonter des répartitions pour informations

- *Avez-vous une projection du nombre de PE volontaires pour intervenir dans l'heure de soutien de la nouvelle 6ème ?*

Les IEN sont en train de recenser les volontaires par types de missions. Pas de vision d'ensemble pour le moment. Il y a aura des ajustements à la rentrée avec les arrivées dans les écoles.

- *Combien d'audiences établissements ont été réalisées au cours de cette année ?*

21 audiences ont été menées

- *Combien de « faits établissements » ont été signalés par les chefs d'établissement ?*

755 faits établissements (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés) ont été remontés à la DSDEN au cours de l'année.

153 de niveau 1 (ne sort pas de l'établissement mais est archivé)  
503 de niveau 2 (remontés à la DSDEN mais non partagés)  
99 de niveau 3 (partagés jusqu'au Rectorat)

La DASEN précise que le niveau 3 sera demandé aux chefs d'établissement pour les faits de harcèlement. Ils seront aussi sollicités pour saisir le fait en niveau 1 afin de « protéger »

l'établissement, quitte à revenir sur le fait plus tard et le passer en niveau 3. C'est la DASEN adjointe Mme Tchou qui est en charge du dispositif.

152 situations de harcèlement dans le 2nd degré sont remontés à la DSDEN (hors faits établissements)

Part variable de la prime REP +

Nous n'avons pas les informations nécessaires pour cette mise en paiement nous dit le SG de la DSDEN. La part fixe a été versée.

Il y a qui plus est de nouveaux entrants dans le dispositif : CPC, AED et AESH.

Possiblement en août 2023 dit le service concerné.

*DSDEN de Gironde, le 12 juillet 2023 (14h30-17h45)*